LA 13e TRIPARTITE SE TIENDRA AUJOURD'HUI À DJENAN EL-MITHAK

Le SNMG et les allocations familiales, c'est déjà réglé ?

La revalorisation du salaire national minimum garanti (SNMG) et la question des allocations familiales domineront les débats de la 13e rencontre entre le gouvernement, l'UGTA et le patronat. Une tripartite qui doit se tenir à la résidence Djenan El Mithak et qui devrait durer deux jours.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Au total, treize points sont inscrits à l'ordre du jour de la tripartite. Ainsi, gouvernement, UGTA et patronat débattront notamment des questions salariales et de la place de l'entreprise algérienne (publique et privée) sur la nouvelle scène économique nationale.

Hier, une réunion du secrétariat national de l'UGTA s'est tenue sous la présidence de son premier responsable, alors que les cinq organisations patronales (CAP, CIPA, CGEOA, CNPA et SEVE) se sont réunies il y a quelques jours dans le but d'arrêter une stratégie commune dans la perspective de la tripartite.

Cela dit, des informations font état d'un consensus entre les trois parties pour une revalorisation du SNMG à hauteur de 15 000 DA, alors que la question des allocations familiales risque de constituer le point d'achoppement des négociations, notamment entre le patronat et le gouvernement.

Une enveloppe de 230 milliards de dinars est prévue dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 afin de faire face à la revalorisation des salaires, dont les barèmes et les modalités d'application restent à définir.

Selon une source proche du dossier, la hausse du salaire minimum devrait être de 3 000 DA, ce qui devrait faire passer le SNMG de 12 000 à 15 000 DA. Il y a quelques jours, Abdelkader Malki, secrétaire national chargé de l'information, avait affirmé être en faveur d'une revalorisation du SNMG de plus de 2 000 DA, déclarant «qu'il (SNMG) a toujours évolué de 2 000 DA et que cette fois, nous espérons qu'il évoluera un peu plus, d'autant plus que l'UGTA a toujours discuté la question du SNMG sur la base d'études portant sur le pouvoir d'achat».

M. Malki n'a pas écarté, en outre, l'éventualité de la tenue d'une bipartite (gouvernement-UGTA) consacrée au dossier des statuts particuliers et du régime indemnitaire qui concernent quelque 1 600 000 travailleurs de la Fonction publique.

Il a ajouté, à ce propos, qu'une trentaine de ces statuts «sont prêts» et que d'autres «sont en discussion entre les syndicats sectoriels et les ministères de tutelle».

Sur un autre plan, la tripartite débattra de la question économique à la lumière des propositions qui seront faites tant par la coordination patronale que par l'UGTA, respectivement pour le secteur privé et pour les entreprises publiques économiques.

A ce titre, il est attendu que le gouvernement cède sur cette question, d'autant plus que la loi de finances pour 2010 prévoit l'augmentation du budget destiné à l'industrie et à la promotion des investissements. Ce dernier, qui était de 1 569 062 000 DA en 2009, devrait passer à 2 038 802 000 DA en 2010.

Même constat pour le secteur de la PME et de l'artisanat dont le budget devrait évoluer de 1 585 673 000 DA à 1 776 342 000 DA.

A. B.

Photo : Samir Sid

Un concensus entre les trois parties pour une revalorisation de SNMG à 15 000 DA.

Les syndicats autonomes s'invitent

Invités surprises et surtout indésirables à la tripartite, les syndicats autonomes comptent bien perturber à leur manière le déroulement de la rencontre gouvernement-UGTA-patronat. Forts d'une mobilisation historique et d'une reconnaissance implicite des pouvoirs publics, ils comptent par le biais d'un rassemblement rappeler que la Centrale syndicale ne peut se targuer d'être l'unique représentant des travailleurs.

Nawal Imès - Alger (Le Soir)- Le message des syndicats affiliés à l'Intersyndicale autonome de la Fonction publique est clair : ils comptent rappeler au gouvernement que des syndicats ayant réussi à paralyser des secteurs entiers pendant plusieurs semaines méritent d'être autour de la table des négociations. Ils dénoncent ce qu'ils qualifient de «monologue» et de «monopartite». La réunion qu'ils ont tenue hier au siège de la Maison des syndicats leur a permis de relancer la mobilisation autour de leurs principales revendications.

Si certains syndicats ne se sont pas positionnés en faveur du rassemblement, c'est par crainte que ce dernier ne reflète pas la réelle mobilisation qui a duré trois semaines et qui a forcé le gouvernement à reculer sur la question de la rétroactivité du régime indemnitaire. Ils se disent, néanmoins, toujours mobilisés en dépit du gel de la grève, notamment au niveau du secteur de l'éducation.

L'idée du rassemblement pendant la tripartite avait été lancée par le Conseil des lycées d'Algérie (CLA) qui a, d'ailleurs, élaboré un document intitulé «Les enjeux de la prochaine tripartite» dans lequel il estime que «habitué aux faux espoirs que les tripartites précédentes ont nourri afin d'acheter un mécontentement social par un marketing syndical sur des questions légitimes dans le but de légaliser en douceur les véritables revendications qui mettent en gêne les intérêts des décideurs et rentiers de la distribution des richesses, le CLA ne se fait pas d'illusions sur la prochaine tripartite qui se prépare dans le même esprit».

Le CLA, qui a fait une revue des dossiers à traiter et des arguments qui seront avancés lors de cette rencontre, a tenu à apporter la preuve que les positions défendues par la tripartite ne sont pas défendables.

Le CLA estime, en effet, que «le déficit de la Caisse de retraite provient essentiellement du lourd fardeau que constitue la prise en charge de la CNR des droits non contributifs, l'évasion sociale et la sous-déclaration des salaires» et que rien ne justifie que l'âge de la retraite ne soit allongé.

Il considère à ce titre que la fixation de l'âge de départ à la retraite se fait sur la base de plusieurs facteurs, notamment la réduction des capacités physiques et mentales des travailleurs, la compensation des services rendus et les problèmes démographiques et d'emploi. Compte tenu de tous ces facteurs, le CLA estime qu'une retraite après 25 ans de service pour le corps pédagogique trouve ses raisons dans la durée effective du travail et la non-existence d'année sabbatique. Le syndicat autonome ne se fait pas d'illusions et réitère, à l'occasion de la tenue de la rencontre d'aujourd'hui, ses revendications qui se résument en l'augmentation de la valeur du point indiciaire, l'abrogation de l'article 87 bis, la promulgation d'un régime indemnitaire qui répond aux risques encourus par le poste de travail, une retraite après 25 ans de travail calculée à 100 %, la dissolution des œuvres sociales et leur octroi sous forme de 13e et 14e mois et la modification du statut général de la Fonction publique.

N. I.

LA GESTION DES ŒUVRES SOCIALES PAR UNE COMMISSION MIXTE FAIT RÉAGIR LA FNTE

L'UGTA ne veut pas perdre la «poule aux œufs d'or»

Apparemment, les négociations entamées par le département de Benbouzid avec les syndicats autonomes du secteur de l'éducation n'ont pas laissé la Centrale syndicale insensible. La fin du monopole sur la gestion des œuvres sociales, après la décision du ministre d'installer une commission mixte, a, en effet, provoqué un véritable malaise dans les rangs de l'organisation de Sidi Saïd.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Des centaines de protestataires sont venus, hier, des quatre coins du pays, pour répondre à l'appel de la Fédération nationale des travailleurs de l'éducation (Fnte).

Réunis au niveau du parking du siège de la Centrale syndicale à Alger, ils étaient nombreux à applaudir le discours des deux secrétaires nationaux chargés des finances et de l'administration.

Pour sa part, Salah Djenouhat, qui a assuré que l'UGTA est déterminée à ne pas laisser les œuvres sociales lui filer entre les mains après tant d'années de gestion unique, a appelé les travailleurs de l'éducation affiliés à la FNTE à faire preuve de patience et de sagesse en attendant les décisions de la tripartite.

«L'UGTA n'est pas un mouvement syndical quelconque. Chez nous, on ne tolère pas les sit-in devant les ministères et les actions de protestation dans la rue. Si nous nous sommes réunis aujourd'hui, c'est seulement pour manifester notre mécontentement quant aux agissements de certains secteurs qui encouragent le populisme et privilégient l'anarchie aux voies officielles des négociations», a-t-il souligné en allusion aux syndicats autonomes de l'éducation et à la tutelle, tout en rappelant que la gestion des œuvres sociales ne leur a pas été offerte, mais qu'ils l'ont plutôt arrachée en 1992 après des années de militantisme.

Interrogé, le secrétaire général de la FNTE, Boudaha El-Aïd, s'est dit ne pas être contre l'implication de parties autres que sa section syndicale dans la gestion des œuvres sociales. «Qu'on organise un vote. On le veut bien d'ailleurs pour en finir une bonne fois pour toutes avec cette histoire. Mais ce que l'on n'est pas près d'accepter, c'est de mettre cet outil entre les mains de l'administration, comme le souhaitent certains syndicats autonomes», a-t-il souligné.

En effet, selon les précisons de ce dernier, le procès-verbal qui a sanctionné la rencontre qui a réuni la tutelle et l'Unpef fait état de leur accord sur le principe de la gestion des œuvres sociales par l'administration.

Ce qui, à ses yeux, est une grave erreur et un danger dont on ne mesure pas encore les conséquences. Contacté par nos soins, le chargé de communication de l'Unpef, Amraoui, a carrément nié ces propos. Selon lui, il a seulement été exigé l'annulation de la circulaire qui obligeait les candidats à la gestion des œuvres sociales à être affiliés à l'UGTA, ainsi que l'interdiction de se porter candidat au nom d'une quelconque section syndicale.

Selon leur conception, celui qui doit gérer les œuvres sociales doit se présenter en son nom personnel, ce qui n'empêchera pas les syndicats d'avoir aussi un œil sur la gestion de cet outil de «pression» qui, faut-il le préciser, continue d'être l'objet de beaucoup de convoitises.

M. M.